



Introduction

Mesdames et Messieurs Bonjour,

Tout d'abord, je voudrais bien évidemment remercier la SEPEE (Association Grecque des Industries de la mode) d'avoir invité l'**Association des Collectivités Textiles Européennes** (ACTE) à cette conférence. C'est un signe encourageant de voir qu'un évènement tel que celui-ci prenne en considération le rôle décisif des autorités locales et régionales dans l'atténuation et la gestion des impacts socio-économiques causés par la restructuration du secteur du textile et de l'habillement.

Fondée en 1991 au Portugal par six municipalités, ACTE est actuellement une des première association d'autorités locales au niveau européen. A l'heure actuelle, ACTE rassemble plus de 70 membres dans 7 pays européens différents. Son objectif fondateur est le suivant:

«Représenter et défendre les intérêts des territoires et des organisations adhérentes où le secteur du textile et de la mode est fortement implanté».

Pour remplir notre mission, nous menons à bien différentes activités :

- **Préparation et gestion de projets en commun** dans tous les domaines d'action du réseau
- **Actions de sensibilisation** par le biais de l'organisation de conférences internationales, afin de promouvoir la communication externe des réalités des territoires membres
- **Actions de lobby**, afin de défendre les intérêts des territoires membres

Quant aux actions de lobby, ACTE et la Fédération Syndicale Européenne: Textiles, Habillement et Cuir (FSE:THC) ont lancé en septembre dernier la « Pétition pour une qualité certifiée. Transparence, traçabilité, composition et origine des produits de la filière THC ». Ce document vise à manifester notre souci relatif aux risques pour la santé des consommateurs et travailleurs européens – citoyens de nos territoires – liés à la présence de substances dangereuses dans les produits de la filière THC. Nous invitons tous les assistants ici présents à souscrire à cette pétition qui compte déjà avec une centaine d'approbations de la part des membres de ACTE et d'entités non



membres. La Pétition se trouve à votre disposition à la sortie. Une fois recompilées toutes les adhésions à ce document, les demandes incluses seront présentées aux principaux représentants des institutions communautaires.

Non seulement l'industrie du textile et de l'habillement a changé de manière profonde, mais ces changements ont également eu un impact sur la réalité socio-économique de ces territoires qui sont fortement dépendants du secteur.

La plupart des territoires membres de ACTE ont cessé d'être des « territoires textiles » au sens strict du terme – alors qu'ils l'étaient lors de la création de l'association – et **tous doivent et veulent continuer à gérer la restructuration du secteur.**

ACTE est une importante plateforme permettant à ses membres de tisser des liens de collaboration institutionnelle et de bénéficier des échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans des domaines tels que la promotion économique, l'emploi, la formation, l'urbanisme et la culture.

La promotion de **politiques innovantes** permettant d'anticiper et de gérer les changements au niveau local et régional est actuellement notre priorité. Comme l'indique son nom, l'Association des Collectivités Textiles Européennes et ses membres tentent de faire face aux défis soulevés par le secteur avec une **approche institutionnelle et territoriale**: aussi bien les entreprises textiles que leurs salariés font partie de nos territoires et en tant que décideurs politiques, nous nous devons d'assurer les conditions cadres adéquates et de fournir des instruments de soutien.

ACTE croit en l'avenir de l'industrie du textile et de l'habillement dans nos territoires. Il est primordial de porter plutôt l'accent sur les opportunités de croissance déjà existantes: textiles techniques ou industriels, marques, nouveaux débouchés économiques dans les pays émergents, etc. La répétition de messages négatifs autour de cette industrie porte un lourd préjudice à l'image du secteur tout entier et des territoires respectifs.



Outils disponibles permettant aux territoires de gérer les changements structurels

Cela étant dit, il convient d'être conscient qu'il y aura des gagnants et des perdants dans cette transition, ce processus de changement. Même une gestion de changement réussie ne permettra pas d'éviter les pertes d'emplois ou les fermetures d'entreprises, ce qui naturellement sera douloureux pour nos territoires. Cependant, des **mécanismes de soutien appropriés** peuvent aider les territoires à limiter l'impact socio-économique de cette restructuration.

Laissez-moi vous présenter 3 lignes d'action que ACTE a aidées à promouvoir et à développer dans nos territoires au cours de ces dernières années :

1. Actions visant à encourager la **planification stratégique**
2. Actions visant à encourager un **changement stratégique au sein des entreprises**
3. Actions visant à promouvoir le **redéploiement de la main-d'œuvre et la diversification des territoires**

Premièrement, le développement et la mise en place de **processus de planification stratégique** s'est récemment révélé être un outil indispensable dans la gestion efficace du changement au sein de nombreux territoires d'ACTE: «Districts Industriels» en Italie, Plan Stratégiques Textiles Locaux en Espagne, Stratégie de Développement Local dans la ville de Łódź en Pologne ou Pôles de compétitivité en France par exemple. Indépendamment de leurs différentes dénominations, **ces modèles ont un point en commun**: une méthodologie mise en place dans un espace géographique clairement délimité et basée sur une étroite collaboration et mise en réseau efficace entre les différents acteurs économiques (entreprises, salariés, centres de recherche, universités, autorités publiques).

Les plans stratégiques visent entre autres à améliorer l'allocation de ressources publiques pour soutenir le secteur du textile et de l'habillement, à renforcer la compétitivité et l'innovation des entreprises ainsi qu'à promouvoir la diversification de la production locale et des alternatives professionnelles.



Vu les résultats positifs obtenus dans plusieurs territoires du textile et de l'habillement, le Groupe de Haut Niveau du Textile et de l'Habillement de la Commission européenne dans son rapport de suivi du 18 septembre 2006, a considéré que *«de tels plans stratégiques devraient bénéficier d'une plus grande promotion et si possible, devraient être utilisés comme base pour convaincre d'autres régions du textile et de l'habillement de la valeur intrinsèque de la mise en place de tels plans»*. Vous pouvez être certains que ACTE poursuivra ses efforts pour encourager plus largement les résultats de cette planification stratégique car il s'agit d'un facteur clé pour promouvoir l'image du secteur et donc de celle des territoires.

Deuxièmement, afin d'utiliser les débouchés économiques déjà existants, nos entreprises doivent **changer ou adapter leur modèle d'entreprise** afin de rester compétitives. Ces actions peuvent aller de la réduction des activités à un basculement de la production vers de nouveaux produits et applications, la coopération économique, l'innovation ou le renforcement de l'internationalisation. Bien entendu, de tels changements stratégiques des activités sont principalement du ressort des entreprises elles-mêmes. Néanmoins, les autorités locales et régionales peuvent fournir des outils de soutien aux entreprises (petites, la plupart du temps) qui sont particulièrement vulnérables et ne peuvent pas tirer profit des nouvelles opportunités de marché.

De plus, les centres technologiques et de recherche, les universités, etc. situés sur nos territoires peuvent fournir leur expertise et d'importants outils aux entreprises afin de leur permettre d'introduire l'innovation dans leur production et leur proposer des possibilités pour réorienter leurs activités. ACTE invite ces institutions à faire partie de son association en tant que **membres adhérents** pour renforcer l'excellence scientifique et technologique au sein des territoires membres. Actuellement, nous sommes en train de constituer un groupe de travail R&D afin de mettre en réseau ces institutions et leur savoir-faire.

L'inévitable transformation des entreprises sous-entend un changement dans leurs dimensions. Le nombre de salariés dans le secteur du textile et de l'habillement au sein de nos territoires a considérablement diminué au cours de ces dernières années. Plus particulièrement les petites entreprises traditionnelles avec une main-d'œuvre sous-qualifiée et avec un haut degré de spécialisation se sont vues et sont toujours affectées par cette évolution.



La perte d'emplois est une préoccupation primordiale des décideurs politiques. La **troisième ligne d'action**, à savoir la promotion du **redéploiement de la main-d'œuvre et la diversification des territoires** est par conséquent d'une extrême importance pour ACTE et ses membres.

La mise en place de plans de formation est indispensable aussi bien pour les salariés qui restent au sein du secteur textile mais qui doivent élargir leurs aptitudes vers de nouveaux produits et applications textiles que pour ceux qui cherchent un emploi dans d'autres secteurs. Par conséquent, les membres de ACTE travaillent dans l'optique de fournir des outils appropriés pour la **réorientation** et pour le **redéploiement des salariés** ainsi que dans l'optique de **promouvoir les secteurs alternatifs** avec capacité de créer de l'emploi au sein de nos territoires. Les activités s'étendent de la création de plans de formation spécifiques et la promotion de l'esprit d'entreprises à la mise en place de structures de médiation professionnelle, l'allocation de terrains industriels pour de nouvelles activités en passant par la création de zones industrielles, l'amélioration des infrastructures pour attirer les investisseurs (étrangers), etc.

En outre, ACTE considère que la création du *Fonds Européen d'Ajustement à la mondialisation* (FEM) est un outil financier indispensable pour soutenir les salariés ayant perdu leur emploi car il finance la création de services tels que le soutien à la recherche d'emploi, la réorientation personnalisée ou l'assistance à la création d'entreprise. Néanmoins, ACTE déplore que seuls les Etats membres puissent présenter leur candidature pour solliciter le FEM et que, par conséquent, les autorités locales et régionales soient exclues. Les territoires sont fortement touchés par les fermetures d'entreprises, les pertes d'emplois et par le manque d'esprit d'entreprise et devraient donc avoir un accès direct à ces fonds alloués par le FEM.

Conclusion

Les décideurs politiques locaux et régionaux sont particulièrement inquiets à propos des impacts négatifs de la restructuration de l'industrie du textile et de l'habillement. Nous ne devons cesser de fournir des outils appropriés pour permettre un développement socio-économique soutenable au sein de nos territoires.



Laissez conclure mon intervention en insistant sur le fait que ACTE souhaite poursuivre son étroite collaboration avec les principaux acteurs européens. Nous avons tous un rôle à jouer afin de limiter l'impact socio-économique de ce processus de restructuration sur les salariés, les entreprises et les territoires.

Et finalement, je souhaite exprimer le vif intérêt de ACTE à élargir notre réseau vers des pays qui n'y sont pas encore représentés. Parmi nos plus de 70 membres, il n'y a pas encore de membres grecs. Pourtant, pour ACTE il est stratégique d'avoir des membres en Grèce compte tenu de l'importance que le secteur y a toujours, les nombreuses expériences dans la gestion des changements structurels, etc. D'où mon invitation aux collectivités territoriales de votre pays à s'adhérer à ACTE afin de travailler en commun pour le futur de nos territoires.

Merci pour votre attention.